

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 4 avril 2025	N° 2025-163

Convocation du 28 mars 2025

Aujourd'hui vendredi 4 avril 2025 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAR, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, M. Pierre HURMIC, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Nicolas PEREIRA, M. Jérôme PEScina, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Michael RISTIC, M. Bastien RIVIERES, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Alain ANZIANI à M. Thierry TRIJOLET
Mme Amandine BETES à M. Serge TOURNERIE
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE
Mme Fabienne HELBIG à M. Stéphane MARI
M. Gwénaél LAMARQUE à Mme Daphné GAUSSENS
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à M. Christophe DUPRAT
Mme Marie RECALDE à M. Gérard CHAUSSET
M. Fabien ROBERT à Mme Géraldine AMOUROUX
Mme Karine ROUX-LABAT à M. Jean-Marie TROUCHE
Mme Brigitte TERRAZA à M. Frédéric GIRO

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Michel LABARDIN à partir de 17h30

LA SEANCE EST OUVERTE

<p>Accusé de réception en préfecture 033-243300316-20250404-lmc1106902A-DE-1-1 Date de télétransmission : 11/04/2025 Date de réception préfecture : 11/04/2025 Publié : 14/04/2025</p>
--

	Conseil du 4 avril 2025	<i>Délibération</i>
	Direction Développement Economique	N° 2025-163

CENON - Projet d'aménagement du secteur Lissandre - Délibération relative aux objectifs et modalités de concertation - Décision - Autorisation

Madame Andréa KISS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

I. Contexte du projet

Depuis 2021, Bordeaux Métropole et la ville de Cenon ont engagé une réflexion sur le devenir du secteur Lissandre à Cenon avec pour ambition de réaménager ce secteur à vocation industrielle et portuaire. L'environnement proche est en pleine mutation avec les projets relatifs à l'aménagement des quartiers Brazza, cascades de Lissandre et passerelles de Garonne, les projets de mobilité et les projets des acteurs économiques de la zone industrialo portuaire.

Le secteur s'inscrit d'ailleurs pleinement dans l'opération d'intérêt métropolitain de l'arc rive droite qui place l'économie de la transition au cœur de la dynamique territoriale.

L'ambition du projet Lissandre est de contribuer à relever le défi des transitions en apportant des réponses aux besoins des usagers actuels et futurs du secteur en matière d'emploi, d'espaces à vocation économique, de services, de mobilité, ...

Dans ce contexte, Bordeaux Métropole a confié à la SPL La Fabrique de Bordeaux Métropole (La Fab) la mission de développer le secteur de projet Lissandre à Cenon. De premières études ont été menées et permettent de travailler à différentes pistes de réflexion pour le devenir du site. Des études de maîtrise d'œuvre urbaine viendront poursuivre les réflexions engagées à l'horizon de décembre 2026.

Ainsi, afin d'accompagner les usagers et les riverains (entreprises, salariés, habitants) dans la compréhension des enjeux de transformation du site, et conformément aux dispositions des articles L.103-2 et L.103-3 du Code de l'urbanisme, il convient aujourd'hui de procéder à l'organisation d'une concertation associant pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les parties prenantes concernées, avant qu'il soit arrêté dans sa nature et ses options essentielles.

II. Les objectifs du projet

Le projet poursuit les principaux objectifs suivants :

- développer une urbanité à travers un nouveau quartier en lien avec la dynamique économique du secteur pied de station qui permet de faire du site un lieu de destination et d'orienter les passagers de la télécabine vers les programmes de choix,
- connecter le triangle Lormont/Bordeaux/Cenon et proposer une nouvelle desserte du site afin de desservir les activités et également de gérer le flux de transit lié aux évolutions des modes de déplacement,
- développer le site en renforçant le lien entre côteaux et Garonne afin de tirer profit de ces deux grands paysages,

- proposer une typologie résiliente : Les lots devront s'organiser comme des bâtiments flexibles faisant la synthèse des contraintes naturelles du site tout en permettant une multitude de possibilités pour l'avenir du site (énergie, dimensions, pilotis, mutualisation...).

III. Les objectifs de la concertation

La concertation a pour but de permettre aux parties prenantes, acteurs économiques, habitants, associations locales et toute autre personne concernée par ce projet :

- d'accéder aux informations relatives au projet,
- de donner un avis sur les enjeux liés au projet, son opportunité, les objectifs poursuivis et ses caractéristiques principales,
- de formuler le cas échéant des observations ou propositions sur ce projet.

IV. Les modalités de la concertation

La concertation lancée par Bordeaux Métropole et conduite par La Fab, s'effectuera en étroite association avec les communes de Cenon et Lormont, et se déroulera pendant la durée des études de maîtrise d'œuvre urbaine.

La date de lancement de la concertation fera l'objet des mesures de publicité suivantes :

- Publication du lancement par voie de presse et sur le site internet de la participation de la métropole <http://participation.bordeauxmétropole.fr>,
- Pendant toute la durée de la concertation : affichage en mairies de Cenon et de Lormont, et à l'accueil du Pôle Territorial Rive Droite.

Durant toute la durée de la concertation, le dossier de concertation sera mis à la disposition du public :

- sur le site internet de la participation de Bordeaux Métropole <http://participation.bordeauxmétropole.fr>,
- aux jours et heures habituels d'ouverture :
- à l'accueil de la mairie de Cenon,
- A l'accueil de la mairie de Lormont,
- Dans les locaux de Bordeaux Métropole, à l'accueil du Pôle Territorial Rive Droite, 1 Rue Romain Rolland, 33310 Lormont.

Le dossier de concertation comprendra notamment :

- une notice explicative présentant synthétiquement les enjeux liés au projet, les objectifs poursuivis et les caractéristiques principales,
- un plan de situation,
- un plan de périmètre d'étude,
- la présente délibération.

Ce dossier de concertation dématérialisé et papier sera mis à jour en tant que de besoin, suivant l'avancement de l'étude du projet d'aménagement. Le public sera tenu informé du versement des compléments au dossier de concertation via une information sur le site internet de la participation et un affichage sur les lieux de consultation du dossier.

Toute personne intéressée pourra communiquer ses observations et propositions :

- Sur le registre dématérialisé ouvert sur le site internet <http://participation.bordeauxmétropole.fr>,
- Sur le registre papier tenu à la disposition du public en mairies de Cenon, de Lormont, et à l'accueil du Pôle Territorial Rive Droite de Bordeaux Métropole.

Seront également organisés durant le temps dédié à la concertation les événements suivants :

- deux réunions publiques, de lancement et clôture
- un atelier participatif

L'information relative à ces événements sera assurée par publication sur le site internet dédié à la participation de Bordeaux Métropole.

V. Clôture et bilan de la concertation

La date de clôture de la concertation sera précisée par la Présidente de Bordeaux Métropole et fera l'objet des mesures de publicité suivantes :

- publication par voie de presse et sur le site internet <http://participation.bordeauxmetropole.fr>,
- affichage en mairie des communes de Cenon et de Lormont, et à l'accueil du Pôle Territorial Rive Droite de Bordeaux Métropole

A l'issue de la concertation, un bilan sera présenté au Conseil de Bordeaux Métropole qui en délibèrera. Ce bilan sera ensuite tenu à la disposition du public sur le site internet participatif de Bordeaux Métropole ainsi qu'en mairies des communes de Cenon et de Lormont.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU le Code de l'urbanisme, notamment ses articles L. 103-2 à L. 103-6 et R. 103-1 à R. 103-3,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5217-2,

VU le périmètre de projet ci-annexé,

CONSIDERANT qu'il est dès à présent nécessaire d'organiser une concertation au sens de l'article L.103-2 du Code de l'urbanisme, afin de porter à la connaissance du public les enjeux et les orientations du projet d'aménagement du secteur Lissandre à Cenon, de mettre en mesure le public d'exprimer ses attentes et préoccupations et de présenter des observations ou propositions,

DECIDE

Article 1 : de procéder à une concertation en application de l'article L.103-2 du Code de l'urbanisme sur le projet d'aménagement du secteur Lissandre à Cenon,

Article 2 : d'approuver les objectifs poursuivis par le projet, précisés en partie II de la présente délibération,

Article 3 : d'approuver les modalités de la concertation telles que décrites dans la présente délibération,

Article 4 : d'autoriser Madame la Présidente à fixer la date de lancement effectif et de clôture et à préciser les objectifs et les modalités de la concertation,

Article 5 : d'afficher la présente délibération pendant un mois en mairies de Cenon et de Lormont et dans les locaux de Bordeaux Métropole (Pôle Territorial Rive Droite) et de procéder à une mesure de publicité par voie de presse.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention : Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 4 avril 2025

Par le/la secrétaire de séance,	Pour expédition conforme,
---------------------------------	---------------------------